



CHARTRE DE L'ACCOMPAGNATEUR



Les sorties scolaires n'existeraient pas sans l'implication bénévole des familles. Nous vous remercions de cet engagement.

L'enseignant est responsable de la sécurité et du bon déroulement pédagogique, il s'engage auprès de vous à expliciter les modalités d'organisation. Cette chartre a pour objectif de préciser vos missions aux côtés de l'enseignant et de la classe dans l'intérêt des enfants et du bon déroulement des activités prévues.

Collaboration sur le lieu de la sortie :

- Aider les enfants à rester attentifs, à s'investir, à comprendre.
- Prévenir de tout problème (discipline, conflit, blessure).

Sécurité :

- Veiller particulièrement à la sécurité des enfants lors des déplacements (bus, rue).
- Si un groupe vous a été confié : Identifier les enfants dont vous êtes responsable et vous assurer que les enfants vous ont bien identifié(e) aussi. Vérifier régulièrement que votre groupe est au complet et rester en permanence avec le groupe qui vous a été confié.

Attitude responsable :

- Avoir une attention égale envers tous les enfants du groupe, y compris lors du déjeuner. Vous accompagnez un groupe et non votre enfant uniquement. Accepter l'éventualité de ne pas avoir son enfant dans le groupe.
- Avoir un langage et une tenue corrects. Ne pas fumer en présence des enfants. Ne pas utiliser son téléphone portable, sauf urgence, afin de rester pleinement disponible et vigilant.
- Ne pas donner de sucreries ou autres aliments aux enfants tout le long de la sortie.

Confidentialité :

- Respecter le droit à l'image des enfants et de leur famille, ne pas prendre de photos des enfants, sauf sur demande de l'enseignant.
- Considérer comme confidentielle toute information qui serait portée à votre connaissance dans le cadre de l'activité scolaire (situation familiale, donnée médicale, difficulté scolaire...)

Une sortie scolaire est l'occasion de mettre en pratique les valeurs de respect, d'autonomie, et de partage enseignées à l'école, merci de nous y aider.